



**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU COLLÈGE DE ZONE DE WALLONIE PICARDE
5 FÉVRIER 2018 À 7H30 – HÔTEL DE VILLE DE TOURNAI**

Point 1. Compte-rendu de la dernière séance.

A l'unanimité, le Collège de Zone décide d'approuver le compte-rendu de la séance du 18 décembre 2017.

Point 2. Budget 2018 – Prise de connaissance.

Point 3. Désignation de vice-présidents du Collège et du Conseil de Zone.

A l'unanimité, le Collège de Zone décide de désigner Madame Brigitte AUBERT et Monsieur Jacques DUPIRE en qualité de vice-présidents.

Point 4. Octroi de subsides aux Amicales pour la partie protocolaire et officielle des festivités de Sainte-Barbe 2017.

A l'unanimité, le Collège de Zone décide d'octroyer les subsides aux Amicales qui remplissent les conditions fixées par la décision du Collège de Zone en séance du 27 novembre 2017.

Point 5. Prestations impayées - Exécution des contraintes.

Au vu du nombre de prestations restées impayées au terme de la procédure de recouvrement l'amiable, à l'unanimité, le Collège de Zone décide de rendre exécutoires les contraintes liées à ces prestations impayées et de déléguer au Comptable spécial la signature pour le compte du Collège de Zone des contraintes et leur émission, ainsi que le fait de requérir à tout Huissier de Justice porteur des contraintes.

Point 6. Gestion externalisée du recouvrement – prise de position.

A l'unanimité, le Collège de Zone marque son accord de principe pour l'organisation de la gestion des recouvrements à l'amiable en interne au sein de la Zone de Secours de Wallonie Picarde.

Point 7. Déménagement des bureaux du siège social.

A l'unanimité, le Collège de Zone marque son accord de principe pour que des démarches soient entreprises en vue de trouver une solution au problème d'espace du siège social de la Zone de Secours de Wallonie Picarde.

Point 8. Reporting budgétaire.

A l'unanimité, le Collège de Zone décide d'approuver le reporting budgétaire présenté en séance.

Point 9. Ratification des bons de commandes.

A l'unanimité, le Collège de Zone décide de ratifier les bons de commande.

Point 10. Paiement des factures.

A l'unanimité, le Collège de Zone décide d'approuver le paiement des factures.

Point 11. Acquisition d'un logiciel de gestion de la masse d'habillement, du matériel et des véhicules – attribution du marché.

A l'unanimité, le Collège de Zone décide de prendre acte de l'attribution du marché.

Point 12. Aménagement de deux autopompes en autopompes multifonctionnelles – Attribution du marché.

A l'unanimité, le Collège de Zone décide de prendre acte de l'attribution du marché.

Point 13. Aménagement de trois véhicules Renault Master (Transport matériel) – Attribution du marché.

A l'unanimité, le Collège de Zone décide de prendre acte de l'attribution du marché.

Point 14. Acquisition d'appareils ARI via le marché du ministère.

A l'unanimité, le Collège de Zone décide de prendre acte de l'acquisition de 6 appareils ARI sur le marché du ministère.

Point 15. Acquisition d'harnais antichute via le marché du ministère.

A l'unanimité, le Collège de Zone décide de prendre acte de l'acquisition de 22 harnais antichute et systèmes de retenue avec absorbeur d'énergie sur le marché du ministère.

Point 16. Consultance en développement informatique pour une durée d'un an – Attribution du marché.

A l'unanimité, le Collège de Zone décide d'approuver l'attribution du marché.

Point 17. Acquisition de matériel de fitness – Attribution du marché.

A l'unanimité, le Collège de Zone décide d'attribuer le marché.

Point 18. Acquisition de deux véhicules de tout usage – Attribution du marché.

A l'unanimité, le Collège de Zone décide d'attribuer le marché.

Point 19. Consultance en administration réseau – Attribution du marché.

A l'unanimité, le Collège de Zone décide de prendre acte de l'attribution du marché.

Point 20. Vente d'une civière Ferno Mondial – Attribution de la vente

Suite à la décision du Conseil de zone du 16/10/2017 d'accepter la mise en vente de la civière Ferno Mondial, à l'unanimité, le Collège de Zone décide d'accepter l'attribution de la vente.

Point 21. Legs de véhicules.

A l'unanimité, le Collège de Zone décide d'approuver le legs de véhicules déclassés.

Point 22. Réalisation d'un audit TVA de la Zone de Secours – Attribution du marché.

A l'unanimité, le Collège de Zone décide d'attribuer le marché.

Point 23. Marché de financement des investissements – Attribution du marché.

A l'unanimité, le Collège de Zone décide d'attribuer le marché.

Point 24. Désignation d'un SECT – Attribution du marché.

A l'unanimité, le Collège de Zone décide d'attribuer le marché.

Point 25. Désignation des lauréats pour la réserve de recrutement de sapeurs-pompiers volontaires.

A l'unanimité, le Collège de Zone décide d'arrêter la liste des lauréats versés par ordre de classement dans la réserve de recrutement pour sapeurs-pompiers volontaires valable deux ans, validité qui pourra être prolongée de maximum deux fois deux ans.

Point 26. Désignation des lauréats pour les réserves de recrutement de membres du personnel administratif et engagements sous contrat à durée déterminée.

A l'unanimité, le Collège de Zone décide d'arrêter la liste des lauréats versés par ordre de classement dans la réserve de recrutement valable deux ans, validité qui pourra être prolongée de maximum deux fois deux ans et d'engager le premier lauréat de chaque réserve sous contrat à durée déterminée de 6 mois pour occuper chaque poste vacant.

Point 27. Fin de stage de professionnalisation et nomination de sapeurs-pompiers professionnels.

A l'unanimité, le Collège de Zone décide de nommer, avec effet au 1^{er} décembre 2017, 10 sapeurs-pompiers professionnels qui ont débuté leur stage de professionnalisation le 1^{er} septembre 2017 et qui ont obtenu un rapport de stage favorable à leur nomination.

Point 28. Fin de stage de professionnalisation et prolongation de stage de sapeurs-pompiers professionnels.

En attente de la fin de stage pour l'obtention du brevet AMU nécessaire à la nomination, à l'unanimité, le Collège de Zone décide de prolonger le stage de 3 sapeurs-pompiers professionnels qui ont débuté leur stage de professionnalisation le 1^{er} septembre 2017.

Point 29. Fin de contrat à durée déterminée et engagement sous contrat à durée indéterminée d'un membre du personnel administratif.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide d'engager un membre du personnel administratif sous contrat à durée indéterminée.

Point 30. Changement de statut pécuniaire de membres du personnel.

A l'unanimité, le Collège de Zone décide d'acter les demandes de passage au statut pécuniaire zonal de membres du personnel.

Point 31. Réaffectation pour raisons médicales.

A l'unanimité, le Collège de Zone décide de réaffecter, pour raisons médicales, un membre du personnel.

Point 32. Départ à la pension d'un membre du personnel opérationnel professionnel.

A l'unanimité, le Collège de Zone décide d'approuver le départ à la pension d'un membre du personnel opérationnel professionnel.

Point 33. Démissions d'un membre du personnel ambulancier non-pompier volontaire qui a atteint la limite d'âge réglementaire.

A l'unanimité, le Collège de Zone décide d'approuver la démission d'un membre du personnel.

Point 34. Démissions volontaires de membres du personnel opérationnel volontaire.

A l'unanimité, le Collège de Zone décide d'approuver les démissions volontaires de membres du personnel opérationnel volontaire.

Point 35. Démission honorable d'un membre du personnel opérationnel volontaire.

A l'unanimité, le Collège de Zone décide d'approuver les démissions honorables de membres du personnel opérationnel volontaire.

Point 36. Démissions de membres du personnel opérationnel volontaire suite à la fin de la période de suspension de nomination sans reprise effective des fonctions.

A l'unanimité, le Collège de Zone décide d'approuver les démissions de membres du personnel opérationnel volontaire.

Point 37. Démissions de membres du personnel volontaire suite à une absence de longue durée sans justification.

A l'unanimité, le Collège de Zone décide d'approuver les démissions de membres du personnel opérationnel volontaire.

Point 38. Modification d'une délibération de démission volontaire du Collège de zone du 16/10/2017

A l'unanimité, le Collège de Zone décide de modifier la délibération du Collège de zone concernant la démission d'un membre du personnel volontaire afin de lui octroyer l'honorabilité étant donné qu'il rentre dans les conditions pour la recevoir.

Point 39. Suspension de nomination d'un membre du personnel volontaire.

A la demande du membre du personnel, à l'unanimité, le Collège de Zone décide de suspendre la nomination d'un membre du personnel volontaire.

Point 40. Consolidation d'accidents du travail pour les incapacités de moins de 30 jours.

Conformément à la législation relative aux accidents de travail, à l'unanimité, le Collège de Zone décide d'approuver la consolidation des accidents de travail sans incapacité permanente et de notifier cette décision aux membres du personnel concernés, par envoi recommandé.

Point 41. Information relative à une procédure disciplinaire – Prise de connaissance.

Point 42. Cumul d'activités professionnelles.

À l'unanimité, le Collège de Zone prend position par rapport à une demande de cumul d'activités professionnelles.

Point 43. Proposition de partenariat entre la Zone de Secours de Wallonie Picarde et le Royal Excel Mouscron sur le projet « Ensemble vers 2022 – 100 years ».

A l'unanimité, le Collège de Zone décide d'approuver le partenariat de la Zone de Secours dans le cadre du poste de sécurité et de secours proposé par le Royal Excel Mouscron.

Point 44. Formations de management APM.

A l'unanimité, le Collège de Zone décide d'inscrire un membre du personnel aux formations de management.

Par le Collège de Zone,

La Secrétaire

Céline VANDENBULCKE

Le Commandant

Olivier LOWAGIE

Le Président

Paul-Olivier DELANNOIS